EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de VALENCIN
Séance du 23 Septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois du mois de Septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Valencin, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Valencin, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Bernard JULLIEN, Maire

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	15/09/2026
Présents :	18	Date de publication	29/09/2026
Votants :	23		

Présents : M Bernard JULLIEN – M Christophe SOULIER - Mme Nadège HEIMO – M Jean-Louis CIANFARANI – Mme Jenny RODRIGUEZ – M Loïc REGNIER – M Benjamin CAMPOY – M Yves SERVANGE – M Daniel MOTA – M Nicolas BONGIBAULT – M Jérémy PERRIN – M Frédéric BAUDRY – Mme Véronique BOUCHARD – M Jean-Michel MOLLAS – Mme Geneviève BEGOUEN-DEMEAUX – M Gilles DENIS – Mme Nathalie ZAMBARDI – Mme Andrée VACHER

Absents : Mme Amélie GASTALDO donne procuration à Mme Nadège HEIMO – Mme Amandine BEAL donne procuration à Mme Jenny RODRIGUEZ – Mme Fanny LAMOUCHE donne procuration à Mme Geneviève BEGOUEN-DEMEAUX – M Patrick MOREL donne procuration à Mme Véronique BOUCHARD – Mme Nathalie CELLE donne procuration à M Loïc REGNIER

Secrétaire : M Jean-Louis CIANFARANI

N° 02	**Délibération n° 2026-074**	**Personnel communal** **Modification du tableau des emplois permanents**

Monsieur le Maire informe qu'un agent titulaire en poste au service scolaire – périscolaire a fait une demande pour réduire son temps de travail.

Cet agent annualisé occupe aujourd'hui un poste avec une quotité de travail de 31.16/35è. Il demande que son temps de travail annualisé soit ramené à 28.72/35è.

Monsieur le Maire ajoute que cette réduction du temps de travail ne nécessite pas la saisine du Comité Social Territorial car elle n'est pas supérieure à 10% de la durée actuelle du poste.

Monsieur le Maire propose donc l'évolution suivante :

Poste	Cadre d'emplois	Temps de travail actuel	Temps de travail proposé
Agent des écoles et des temps périscolaires	Adjoint Technique Territorial	31.16/35è	28.72/35è

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **MODIFIE** à compter de la date exécutoire de la délibération, le temps de travail du poste d'agent des écoles et des temps périscolaires figurant au tableau des emplois de la Commune et appartenant au cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux pour une durée actuelle de 31.16/35è. Le poste évolue vers un poste à temps non complet à raison de 28.72/35è

- **FIXE** le nouveau tableau des emplois de la Commune tel qu'indiqué en annexe à compter de la date exécutoire de la délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Le Maire
Bernard JULLIEN



Le secrétaire
Jean-Louis CIANFARANI



Pour copie conforme,
Valencin, le 25/09/2026
Transmis à la/ sous-préfecture
Le 29/09/2026